

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1942)

Heft: 7

Artikel: Plakat für die Schweizerische Winterhilfe = Affiche pour secours d'hiver suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-626658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Ernest HUBERT, Paris-Berne.

dature de la section de Paris pourrait être bientôt en contradiction avec nos statuts prévoyant le domicile en Suisse des membres du C. C.

Fries, Zurich, est d'avis que, par mesure d'équité, chaque candidat devrait pouvoir être présenté en quelques mots. Il propose Dessouslavay pour Neuchâtel, et Martin pour Genève.

Hügin fait remarquer encore une fois que l'assemblée des délégués fait seulement des propositions à l'assemblée générale.

Egli, Saint-Gall, défend la cause de sa section qui représente toute la Suisse orientale et qui a été tenue à l'écart depuis de nombreuses années.

A. W. Duss, Lucerne, demande si le Tessin est considéré comme romand, puisque deux Romands et deux Suisses alémaniques doivent être nommés. Il soutient en outre la demande de Saint-Gall.

Blailé estime que le Tessin ne saurait être assimilé aux cantons romands ; la Suisse romande compte plusieurs cantons qui ne sont pas tous représentés au C. C. En assimilant le Tessin à la Suisse romande on diminuerait la participation romande au C. C., qui ne serait plus en proportion avec l'importance de celle-ci.

A. W. Duss répond que le Tessin ne peut dans ce cas être considéré comme canton seulement, mais doit l'être comme une région dont le développement culturel est nettement différent de celui de la Suisse romande.

Métein, Genève, trouve qu'il serait plus correct de voir les candidats présentés par leur propre section plutôt que par des sections amies. Répondant à Blailé, Métein fait remarquer que cette proportion entre les deux régions n'est pas la même au C. C. que dans un jury. Il recommande encore chaleureusement Mairet en remplacement de Vibert.

A la reprise de la séance, Hügin pense que l'augmentation du nombre des membres du C. C. devra peut-être un jour être envisagée.

Avant le vote, Blailé tient à faire remarquer que Dessouslavay avait refusé d'être porté candidat au C. C. C'est pourquoi Neuchâtel a proposé Perrin.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Ernest Suter	35 voix	Perrin	19 voix
F. Giauque	24 »	Mairet	19 »
Egli	21 »	Martin	14 »

Seront donc proposés à l'assemblée générale : Suter, Giauque, Perrin et Mairet.

Sont nommés vérificateurs des comptes : Léon Berger, Zurich, (suppléant, William Métein, Genève), et Albert Steuer, Bâle, comme membre passif.

Le montant de la cotisation centrale est maintenu pour 1943 à fr. 10.—.

Le budget du prochain exercice est lu par Détraz. Il est accepté. Hügin fournit quelques détails au sujet du poste Art suisse, dont le montant a dû être augmenté vu le développement donné au journal et la hausse générale des prix.

Proposition de Bâle. (Application de l'art. 18 des statuts ou sa modification.) Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité et une abstention l'application pure et simple de cet art. 18.

Candidatures. Le vote se fait par sections ; tous les candidats sont admis. Gloor, Soleure, et Meylan, La Chaux-de-Fonds, sont retirés de la liste par les sections qui les avaient proposés. Jean Latour, retiré par la section de Neuchâtel, est reçu dans celle de Genève.

Hügin rapporte sur le programme de création d'occasions de travail pour les artistes et reproche à plusieurs sections de n'avoir pas répondu ; il attend encore, d'ici à l'automne, des suggestions. Il se propose de développer encore son programme en y adjointant la grande industrie.

Burckhardt, Bâle, demande que ces propositions soient publiées d'une manière concise dans l'*Art suisse* ; ce qui, selon Hügin, ne sera possible qu'une fois la requête entre les mains du département de l'intérieur.

Aux divers le président central donne connaissance d'un entretien qu'il eut avec le président de l'association suisse des étudiants en vue de l'organisation d'expositions dans les villes universitaires et de visites de celles-ci, sous conduite. Il est envisagé aussi la remise en location de tableaux dans les chambres d'étudiants. Hügin recommande ce projet.

Egli, Saint-Gall, recommande aux membres de se renseigner auprès des présidents des sections lorsque des offres d'exposition leur sont faites par certaines galeries d'art.

Il suggère des démarches, qui seraient entreprises par la société, pour augmenter, dans des cas spéciaux, les rations alimentaires de certaines catégories d'artistes.

Il renouvelle l'offre d'organiser en Suisse orientale, l'année prochaine si possible, l'assemblée générale de notre société.

Bacher, Soleure, préconise le développement de notre journal, peut-être en collaboration avec la Fédération des architectes suisses. Remis au C. C. pour étude.

Une suggestion de Hans-Eric Fischer, Argovie, concernant un changement du mode de réception des membres actifs de notre société, sera étudiée par le comité central.

Beyeler, Neuchâtel, se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer au C. C. et au secrétaire général les vifs remerciements pour le travail fourni.

Hügin remercie et lève la séance à 18.10 h.

Le rapporteur : A. DE SIEBENTHAL.

Am 8. Juli wurde Hans Berger, Maler, Genf, 60jährig und Prof. Hans Beat Wieland, Maler, Luzern, am 11. Juni 75jährig. Am 2. August erreicht Ed. Zimmermann, Bildhauer, Zürich das 70. Altersjahr.

Allen gratuliert der Z. V. herzlichst.

Unserm verehrten Passivmitglied, Herrn Dr. W. Wartmann, dem rührigen Direktor des Zürcher Kunthauses, hat der Z. V. ebenfalls zum 60. Geburtstag, am 20. Juli, die besten Glückwünsche dargebracht.

Plakat für die Schweizerische Winterhilfe

Das Eidg. Departement des Innern veranstaltet in Verbindung mit der Schweizerischen Winterhilfe und unter Mitwirkung der Eidg. Kommission für angewandte Kunst einen allgemeinen Wettbewerb zur Erlangung von Entwürfen für ein Plakat für die Schweizerische Winterhilfe. Die Teilnahme an diesem Wettbewerb steht allen Schweizerkünstlern im In- und Auslande offen. Außerdem ist eine Anzahl von Künstlern zur Teilnahme direkt eingeladen worden. Diejenigen Künstler welche am Wettbewerb teilzunehmen wünschen, werden eingeladen, bis spätestens zum **1. August 1942** beim Sekretariat des Eidg. Departements des Innern die erforderlichen Unterlagen bzw. das Wettbewerbsreglement zu verlangen. Der mit der Beurteilung der einlangenden Projekte betrauten Kommission steht für die Auszeichnung der besten Entwürfe eine Summe von **Fr. 4.750** zur Verfügung.

Die Frist zur Einreichung der Entwürfe ist auf den **31. August 1942** festgesetzt.

Affiche pour le secours d'hiver suisse

Le département fédéral de l'intérieur organise, en liaison avec le Secours suisse d'hiver et avec la collaboration de la commission fédérale des arts appliqués, un concours général en vue de l'obtention de projets d'affiche pour le Secours suisse d'hiver. Ce concours est ouvert à tous les artistes suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger. En outre, un certain nombre d'artistes ont été spécialement invités. Les artistes qui désirent y prendre part sont priés de s'annoncer jusqu'au **1^{er} août 1942** au plus tard au Secrétariat du département fédéral de l'intérieur, à Berne, qui leur enverra le règlement du concours. Une somme de **fr. 4,750** est mise à la disposition du jury pour récompenser les auteurs des meilleurs travaux.

Le délai pour l'envoi des projets est fixé au **31 août 1942** au plus tard.

Wettbewerb für neue schweizerische Postmarken-Bilder

Der Postmarke, diesem kleinen, in alle Welt hinausdringenden nationalen Sendboten, kommt weitgehende kulturelle und propagandistische Bedeutung zu. Sie ist deshalb auch in besonderem Masse der Kritik ausgesetzt. Die schweizerische P. T. T.-Verwaltung will daher wieder einmal weitesten Kreisen Gelegenheit geben, an der Gestaltung künftiger Postmarken selber mitzuwirken, indem sie diesen Sommer einen allgemeinen Wettbewerb für neue Postmarken-Bilder veranstaltet, an dem jeder Schweizerbürger teilnahmeberechtigt ist. Dieser Wettbewerb rechnet in erster Linie auf die Beteiligung der schweizerischen Künstlerschaft, er soll aber auch weiteren Kreisen und namentlich neuen und jungen Kräften Impuls und Förderung bieten und dürfte deshalb unzweifelhaft ein reiches Material einbringen. Die Wahl der Bildmotive ist den Teilnehmern am Wettbewerb völlig freigestellt. Der Wettbewerb begann am 15. Juli, die Frist für die Einsendung der Arbeiten läuft bis zum 15. Oktober 1942. Nachher wird ein achtköpfiges Preisgericht, bestehend aus Mitgliedern der eidgenössischen Kommissionen für Kunst und angewandte Kunst, weiteren Persönlichkeiten und Vertretern der P. T. T.-Verwaltung, die eingelangten Entwürfe beurteilen. Als Preissumme für den Wettbewerb und allfällige Ankäufe steht ein Betrag von zirka 10,000 Franken zur Verfügung. Der endgültige Entscheid über die Ausführung eingelangter Entwürfe und die allfällige Auftragerteilung zur weiteren Ausarbeitung definiter Proben bleibt der Generaldirektion P. T. T. vorbehalten.

Die Wettbewerbsbestimmungen können bei der Sektion Druck und Wertzeichen der Generaldirektion P. T. T. in Bern bezogen werden. Der letzte Wettbewerb dieser Art hat vor 10 Jahren stattgefunden.

Generaldirektion P. T. T.

Concours pour de nouveaux timbres-poste

Le timbre-poste, ce petit messager porteur d'un symbole national qu'il s'en va répandre aux quatre coins de la terre, revêt par là même une importance particulière au point de vue de la culture et de la propagande. Il n'en est que plus exposé à la critique. C'est pourquoi l'administration fédérale des P. T. T. désire donner aux milieux les plus étendus de la population l'occasion de collaborer directement aux futures émissions de timbres-poste. A cet effet, elle organise cet été un concours général pour l'obtention de projets de nouveaux timbres-poste, ouvert à chaque citoyen suisse. L'administration compte en premier lieu sur la participation des artistes suisses ; le concours a toutefois aussi pour but de stimuler et d'encourager d'autres milieux et de permettre notamment à de jeunes et nouveaux talents de se manifester. Nul doute qu'il ne soit récolté ainsi un abondant matériel. Toute liberté est laissée aux participants au concours quant au choix des motifs de vignettes. Le concours débutera le 15 juillet et le délai pour l'envoi des travaux expirera le 15 octobre 1942. Un jury de huit membres, composé de représentants de la commission fédérale des beaux-arts et de la commission fédérale des arts appliqués, d'autres personnalités ainsi que de représentants de l'administration des P. T. T., appréciera ensuite les travaux qui auront été présentés. Une somme de 10,000 francs environ est à disposition pour l'attribution de prix et pour des achats éventuels. Le droit de décider en dernier ressort quels projets seront exécutés et de confier éventuellement l'élaboration d'épreuves définitives demeure réservé à la direction générale des P. T. T.

On peut se procurer les conditions de concours à la direction générale des P. T. T., section des timbres-poste, à Berne. Le dernier concours de ce genre a eu lieu il y a dix ans.

Direction générale P. T. T.

50 Jahre Gottfried-Keller-Stiftung

Ausstellung im Kunstmuseum in Bern, 14. Juni — 20. Sept. 1942

In freundlicher Weise hat die Eidg. Kommission der Gottfried Keller-Stiftung auf unser Gesuch hin, für unsere Aktivmitglieder gegen Vorweisung der Mitgliederkarte, den unentgeltlichen Eintritt in diese interessante und vielgestaltige Ausstellung bewilligt. Wir möchten unsere Mitglieder ersuchen, von dieser schönen Gelegenheit ausgiebig Gebrauch zu machen. An der Kasse des Museums liegt ein Verzeichnis auf, in welches sich die Kollegen einzutragen haben.

Fahrtermässigungen. Einfach für retour zur Berner Kunstaustellung

Den Besuchern der Ausstellung von Werken der eidg. Gottfried-Keller-Stiftung im Bernischen Kunstmuseum wird die folgende Fahrvergünstigung gewährt :

Die am *Samstag und Sonntag, 27./28. Juni, 18./19. Juli, 29./30. August und 12./13. September 1942* gelösten gewöhnlichen Billette einfacher Fahrt nach Bern Hauptbahnhof berechtigen, sofern sie in der Ausstellung abgestempelt worden sind, am Sonntag und Montag zur Gratirückfahrt nach der Abgangsstation.

Für weitere Auskünfte wende man sich gefälligst an die Billetschalter.

Exposition du Cinquantenaire de la Fondation Gottfried Keller au Musée des beaux-arts de Berne, du 14 juin au 20 septembre 1942

La commission fédérale de la Fondation Gottfried Keller a bien voulu, à notre demande, accorder à nos membres actifs, sur présentation de leur carte de membre, l'entrée gratuite à cette intéressante et importante exposition. Nous leur recommandons d'user largement de cette faveur. Un registre est déposé à la caisse du musée, où ils sont priés de s'inscrire.

Réduction sur les réseaux suisses de chemin de fer. Billets de simple course valable pour le retour

Les visiteurs de l'exposition des œuvres de la Fondation Gottfried Keller au Musée des beaux-arts de Berne bénéficieront des facilités de transport ci-après :

les billets ordinaires de simple course pris à destination de Berne, gare principale, *les samedi et dimanches 27/28 juin, 18/19 juillet, 29/30 août et 12/13 septembre* donneront droit, à condition d'être timbrés à l'exposition, au retour gratuit à la gare de départ *le dimanche ou le lundi*.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux guichets des gares.

In memoriam Otto Lüssi

Mitten aus einer Arbeit heraus, die ihn erfüllte, starb am 6. Juni dieses Jahres in Ascona der Zürcher Maler und Graphiker Otto Lüssi. Der kleine Kreis jener, die ihn kannten, denen er Freund oder Lehrer war, die seine Werke im stillen Atelierhaus im Salegg oder an Ausstellungen zu Gesicht bekamen, haben an ihrem Schmerz über die unerwartete Nachricht erfahren können, welch ein Mensch und Künstler mit Lüssi von ihnen gegangen ist.

Geboren in Zürich am 14. Januar 1883, ist Lüssi in seiner Vaterstadt aufgewachsen, erlernte dort den Litographenberuf und fand erstmals um 1900, anlässlich eines einjährigen Aufenthalts in München, Gelegenheit zu künstlerischen Studien. Von 1901-1902, nach einem kurzen Aufenthalt in Paris, finden wir ihn für 2 Jahre in New York. Nach Zürich zurückgekehrt, weiss er sich mit der Zeit einen Namen als Graphiker zu schaffen. Er pflegte besonders den Holzschnitt und wurde 1921 als Nachfolger von E. Württemberger als Lehrer für Buchillustration an die Kunstgewerbeschule Zürich berufen. Damals schuf er seine Illustrationen zu Gotthelf, z. B. «Elsi die seltsame Magd» und «Wie Joggeli eine Frau sucht». Immer mehr wandte er sich auch der Wandmalerei zu, wobei neben zahl-